



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Hauts-de-France

Service Régional de l'Alimentation

Allée de la Croix Rompue
518, rue Saint-Fuscien
CS90069
80092 AMIENS CEDEX 3

Dossier suivi par : Jean DESSAINT

Le 23 janvier 2018

Tél. : 03 22 33 55 97

Mel : jean.dessaint@agriculture.gouv.fr

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT
PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION

Références :

- Norme internationale pour les mesures phytosanitaires n°15 (NIMP15) : « Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international » instituée par la Convention Internationale de la Protection des Végétaux
- Article L 251-12 du Code rural et de la Pêche Maritime,
- Arrêté du 24 août 2010 relatif à la marque française apposée sur les emballages en bois attestant de la réalisation d'un traitement approuvé par la NIMP n°15 révisée,
- Programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation défini par la note de service : DGAL/SDQPV/N2010-8304 du 8 novembre 2010

L'établissement : CAISSERIE MENUISERIE FAY
RUE DE LA MANUFACTURE

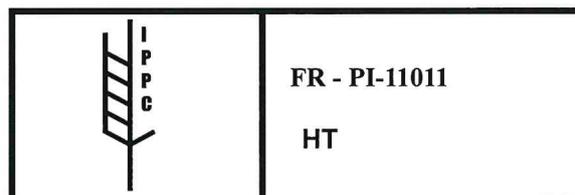
02410 SAINT-GOBAIN

est agréé sous le numéro d'enregistrement : **PI-11011**

Ce numéro est permanent, sauf changement important. Il doit être inscrit après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15), le marquage-type de l'entreprise est le suivant :

Traitement à la CHALEUR (HT)



Cette attestation est valable **jusqu'au 31 DECEMBRE 2019** sauf inspection complémentaire d'ici là.

